

CONTRIBUER À LA FORMATION ET AU RECRUTEMENT DU FUTUR PERSONNEL ENSEIGNANT

Gérald SIGOUIN, professeur invité et coordonnateur – Microprogramme de formation à l'enseignement post-secondaire – Faculté des sciences de l'éducation – Université de Montréal

LA FORMATION PSYCHOPÉDAGOGIQUE

Nous savons tous et toutes que la plupart des établissements collégiaux offrent de la formation psychopédagogique, créditée et non créditée, à leur personnel enseignant. Par contre, il existe dans un certain nombre d'universités, des programmes courts de formation psychopédagogique qui s'adressent aux étudiants et des étudiantes qui souhaitent dans un avenir rapproché enseigner dans les cégeps du Québec.

L'objectif de cet atelier, comme l'indique d'ailleurs son titre, est de lancer une invitation au personnel des cégeps afin qu'il puisse contribuer, d'une manière ou d'une autre, à la formation et au recrutement de la relève enseignante. Les participants et les participantes de cet atelier seront mis à contribution non seulement pour faire des suggestions concrètes par rapport à l'objectif visé, mais aussi ils seront invités par la suite à intervenir en ce sens dans leur établissement. Plus concrètement, les cégeps ont besoin de renouveler leur personnel enseignant et les universités ont besoin de la collaboration du personnel éducatif des cégeps pour bien former les futurs candidats et candidates qui se présenteront dans les différents comités de sélection des collègues.

Mais d'abord, je vais effectuer une brève description d'un de ces programmes de formation, du moins celui que je connais bien, le Microprogramme de formation à l'enseignement postsecondaire de l'Université de Montréal. Ce programme amorce sa sixième année d'existence et il comprend cinq cours différents qui sont offerts par des formateurs et des formatrices issus pour la grande majorité du milieu collégial. Le microprogramme en question a été élaboré à partir de leurs suggestions et il semble répondre à un besoin si on considère sa croissance accélérée. En fait, le Microprogramme accepte autour de 400 inscriptions par année. Les étudiants et les étudiantes qui s'inscrivent détiennent tous un bac dans la discipline qu'ils souhaitent enseigner, sinon une maîtrise et parfois un doctorat.

LES DÉFIS QUI SE POSENT

Parmi les défis qui se posent aux responsables d'un tel programme, il y a celui d'assurer aux étudiants et étudiantes qui s'inscrivent de pouvoir entrer en contact avec des enseignants et des enseignantes de cégep qui acceptent d'assurer une certaine forme de « compagnonnage ». Enfin, il y a le défi d'assurer une formation de qualité à un nombre suffisant d'étudiants et d'étudiantes étant donné la pression causée actuellement par les départs nombreux à la retraite.

Par exemple, il y a actuellement entre 12 000 et 13 000 membres du personnel enseignant à temps complet dans les cégeps. Plus de la moitié se préparent à prendre leur retraite. Cela est sans compter les personnes qui travaillent dans les collèges privés d'intérêt public. La question qui se pose est la suivante : pourrions-nous répondre à la demande ? Lors de rencontres qui ont été tenues avec les directions des études des collèges d'accueil, il a été convenu de procéder de part et d'autre à un effort de sensibilisation. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons décidé de tenir la présente activité de sensibilisation.





TROIS OCCASIONS DIFFÉRENTES DE CONTRIBUER À L'ACCUEIL

Dans les cégeps, quelles sont les activités auxquelles les enseignants sont invités à participer? Parmi ces activités, il y a d'abord une séance d'observation d'une heure en classe. En effet, dans le cadre du cours d'introduction, les candidats et candidates à l'enseignement sont invités à contacter un enseignant ou une enseignante de cégep afin de l'observer en situation d'enseignement à l'aide d'une grille. Par la suite, ils auront à rédiger un compte rendu écrit dans lequel ils auront à livrer leurs réflexions et leur analyse. Dans la plupart des cas, les étudiants inscrits au Microprogramme réussissent à trouver eux-mêmes un prof qui accepte de les accueillir. Par contre, il faut parfois aider les étudiants étrangers qui ne connaissent pas du tout la réalité du collégial.

Dans le même cours d'introduction du Microprogramme, les étudiants auront également à s'entendre avec un enseignant—souvent la même personne rencontrée lors de la séance d'observation—afin de pouvoir enseigner durant une heure, en situation réelle, devant une classe de cégépiens. Cette heure d'enseignement sera bien sûr planifiée et préparée par des exercices, entre autres, sous la forme de séances d'enseignement simulé. L'étudiant qui est accueilli dans une classe doit se conformer aux directives du prof de cégep qui l'accueille et, là encore, il doit remettre un rapport écrit sur sa prestation ainsi qu'une vidéo de sa prestation.

Afin de bien nous comprendre, ces deux activités pédagogiques se situent dans le cadre du cours d'introduction du Microprogramme et ne sont pas à proprement parler considérées comme faisant partie d'un stage. Le stage proprement dit est d'une durée de 75 heures et se situe à la fin de la formation. Il correspond au cinquième et dernier cours de la formation.

Sur les cinq cours du Microprogramme, seul le cours d'introduction intitulé *Pratiques de l'enseignement supérieur* (PLU 6035) et le cours intitulé *Stage pratique en enseignement* (EDU 6646) exigent tous les deux une présence dans les cégeps. Les trois autres cours qui sont les suivants n'en demandent pas: *Processus d'apprentissage en enseignement supérieur* (PPA 6075); *Méthodes d'enseignement et technologie de l'information et de la communication* (PPA 6015); *Évaluation et compétences* (ETA 6065).

LE STAGE COMME TEL

Voici les objectifs du stage de 75 heures:

1. Construire son stage d'observation participante (planification assistée).
2. Observer de façon participante à la vie de sa communauté éducative (15 à 20 heures).
3. Observer de façon participante à l'enseignement offert dans un programme spécifique (55 heures à 60 heures).
4. Se situer au regard de la profession enseignante au collégial (travail de synthèse).

Dans l'ensemble, les exigences du stage sont les suivantes:

1. Présence aux séminaires de stage à l'université (5 rencontres de 3 heures chacune).
2. Travail individuel (45 heures environ).
3. Présence au cégep (observation, assistance et participation: 75 heures).

Le rôle du professeur associé consiste à accueillir le stagiaire, à identifier les activités auxquelles il devrait participer ou auxquelles il pourrait collaborer, à discuter avec lui du plan de stage qu'il doit construire, à l'accompagner et à observer les stagiaires en vue de la validation de la grille finale d'autoévaluation.



EN RÉSUMÉ

Les collèges ont besoin de recruter des enseignants et des enseignantes qui détiennent un bac disciplinaire, mais qui ont un minimum de formation psychopédagogique. Parallèlement, les universités ont besoin de la collaboration du milieu collégial pour assurer une formation adaptée.

Alors, comment vous situez-vous par rapport à ces défis qui sont posés? Quelles suggestions pourriez-vous faire afin que le personnel des cégeps soit davantage sensibilisé à l'importance de contribuer à la formation et au recrutement du futur personnel enseignant?

RÉACTIONS À LA SUITE DE L'ATELIER

Un certain nombre de questions et de suggestions suivent l'exposé. En voici une synthèse :

1. Une participante dit que l'information sur les conditions du stage de 75 heures devrait être plus facilement accessible au personnel enseignant. Certains stagiaires se présenteraient dans les établissements apparemment sans aucune référence. Il est alors expliqué que les établissements qui acceptent d'accueillir des stagiaires reçoivent une liste de noms par l'intermédiaire du Regroupement des collèges du Montréal métropolitain (RCMM). Ce dernier agit à titre de partenaire de l'Université de Montréal. Quant aux autres activités dont le déroulement est prévu dans les classes de cégeps, entre autres celles en lien avec le cours d'introduction au Microprogramme, l'animateur insiste pour dire que les étudiants doivent remettre une lettre d'introduction expliquant leur présence. Dans tous les cas, c'est toujours le prof qui décide si oui ou non il accepte ou n'accepte pas la présence de tel ou tel étudiant en classe. Cela dit, il est important de bien marquer, encore une fois, la distinction entre le stage de 75 heures et les activités pédagogiques brèves dont l'heure d'observation en classe et l'heure accordée pour un enseignement en situation réelle.
2. Une participante suggère que la coordination des stages soit planifiée à l'interne et qu'il y ait regroupement, par exemple, des stagiaires pour leur livrer une seule fois un certain nombre de renseignements stratégiques. Cette manière de faire libère non seulement les enseignants de cette forme d'information, mais aussi elle assure un message plus uniforme auprès de tous les stagiaires qui se présentent dans un même établissement.
3. Dans certains collèges, la supervision des stages est confiée à des enseignants retraités.
4. Un intervenant fait part qu'il est important que les comités de sélection des collèges puissent sélectionner les candidatures non seulement en fonction de leurs diplômes dans une discipline, mais également en fonction de critères psychopédagogiques. D'autant plus que cette formation existe actuellement et elle permet une économie de temps et de budget aux établissements à un moment où tout est à faire en même temps pour accueillir la relève enseignante.

À la fin de la rencontre, le responsable de l'atelier invite les participants et les participantes qui souhaiteraient, entre autres, recevoir une copie électronique des différents plans de cours, à communiquer avec lui.